

## Éditorial

L'économie du court métrage étant ce qu'elle est, il y a toujours à faire pour faciliter l'exposition de films au format court. L'économie désigne en tout premier lieu les lois, naturelles ou édictées, qui donnent à un milieu donné son mode de fonctionnement, le cadre de son développement. L'économie du court métrage et les éléments (excédant la simple dimension financière) propres à susciter sa vitalité sont à inventer au quotidien, ils ne surgissent pas dans le mouvement spontané de l'économie lui-même, il faut commencer par les vouloir, les décider et les instaurer. Le court métrage n'étant rien de rentable, sa production d'abord, sa diffusion ensuite, sont nécessairement le fruit d'actes qui, eux-mêmes non rentables, sont accomplis "à perte" et requièrent une volonté forte et de la fermeté dans les actions. C'est le travail, mais aussi le vœu, de l'Agence du court métrage, de proposer et d'établir les moyens d'une telle économie du court métrage, de rendre possible pour ce dernier un milieu obéissant à des lois qui lui sont propres et lui donnent une relative indépendance.

Voilà maintenant un an que, par le moyen de ce bulletin informatif de quatre pages, nous vous faisons part des activités et des chantiers par lesquels nous inventons de telles ressources. Cette année, les réactions

ont été erratiques et pour ainsi dire inexistantes, à l'exception d'une réalisatrice qui a tenu à faire part de ses attentes et de ses inquiétudes. Le court métrage était naguère l'objet et l'enjeu d'un militantisme en tant qu'il devait défendre les pratiques artistiques. Cette prise d'une parole "politique", dans la mesure où elle concerne la communauté, serait-elle devenue tout à fait désuète ? Peut-être que ce militantisme, du fait de l'existence de l'Agence du court métrage, a simplement pris un autre visage, une forme moins radicale mais qui témoigne d'un engagement malgré tout.

Si le travail de l'Agence a ouvert beaucoup de portes à la diffusion des films courts, il reste pourtant énormément à faire pour qu'il soit possible de concevoir et de montrer des œuvres indépendamment de tout critère qui leur serait extérieur et leur serait imposé pour des raisons qui ne concernent pas l'art en lui-même, mais bien plutôt son usage par un monde où l'idée que la beauté doit nous venir gratuitement, et ne nous accorder d'autre bénéfice que celui de sa contemplation, est bien souvent proscrite. C'est la tâche de chacun d'affirmer pour son propre compte qu'un tel monde n'est pas celui d'un épanouissement vrai des hommes. ■

## Le portail Internet du court

Nous avons plusieurs fois évoqué, dans les premiers numéros de ce bulletin, notre souhait de développer un projet de portail Internet exclusivement consacré au cinéma court. Menée conjointement avec Sauve qui peut le court métrage, cette initiative attendait un soutien financier pour que puissent être envisagées les modalités pratiques de sa réalisation. Une porte vient de s'ouvrir, qui rend possible de travailler plus significativement à ce projet considérable. En effet, la Direction du multimédia du CNC vient de nous accorder une subvention de 60 000 € pour la bonne conduite des étapes de mise en place de ce nouvel outil de travail. Bon nombre de données techniques concernant les films devraient ainsi être mises à disposition des professionnels, et ce, à une seule et même adresse. ■

## Collection *BREF*

Nous rappelons à nos lecteurs qui ne peuvent consulter notre site que nous mettons en place une offre promotionnelle autour de *BREF*. Vous pouvez faire l'acquisition de quatre anciens exemplaires de la revue pour la somme modique de 15 €, frais de port inclus. Certains numéros sont malheureusement épuisés, d'autres, en passe de le devenir. Pour en savoir davantage sur les exemplaires que vous pouvez acquérir, merci de nous contacter. ■

## RAPPEL

**L'Agence du court métrage sera fermée du 2 août au soir au 27 août au matin. Les locaux de la rue du Rocher, d'ordinaire fermés au public le mardi, seront exceptionnellement ouverts le mardi 27 août.**

## dossier : *In memoriam* Jacques Tati

Pour le second volet de l'opération que nous avons instauré sous le titre ***Une mémoire en courts***, nous voulions travailler sur les films de Jacques Tati, un véritable défenseur du cinéma, et ce quel que soit son format.

### Faire du passé table rase ?

Il y a, dans le phénomène de la mémoire, quelque chose d'absolument saisissant : la mémoire retient moins qu'elle n'écarte, supprime davantage qu'elle ne rappelle au présent. Il y a dans la mémoire une dimension d'oubli qui la fonde et lui donne sa valeur. Tout n'est pas également mémorable, tout n'est pas également digne d'attention. C'est peut-être la dimension sensible de la mémoire qui lui donne son caractère sélectif. De même que nos sens ne perçoivent pas tout dans les phénomènes vers lesquels ils sont portés, parce que tout n'est pas nécessaire à leur exercice et leur développement, notre mémoire ne retient pas tout de ce que nous avons pu éprouver, car tout dans ce que nous rencontrons n'est pas essentiel à notre actualité, à notre manière d'être présent aux événements.

Il en va de même pour le cinéma, sa mémoire est et doit être, pour être une mémoire et non pas une opération d'archivage, sa mémoire donc doit être sélective, opérer des choix, oublier des œuvres qui, parce qu'elles n'ont pas infléchi de façon décisive son histoire, ne sont pour son présent rien de signifiant, rien qui puisse agir comme signe. La mémoire du cinéma, c'est, pareillement que dans la vie individuelle, l'exigence d'une activité d'oubli sans laquelle il ne serait pas possible de vivre.

Dans cette mesure, la question de savoir s'il faut ou non revenir à des films anciens, datés, et leur donner de réinvestir le champ des pratiques cinématographiques d'aujourd'hui est une question sans fondement. C'est que le retour de ces films dans des événements de diffusion est demandé par notre présent et demeure corrélatif d'un éloignement de milliers de films, éloignement sans lequel il n'y aurait pas sans doute de créativité, s'il est vrai toutefois que la créativité est un phénomène d'expression d'une vitalité qui serait sans doute étouffée si tout dans ce qui s'est fait jusqu'à elle lui était pareillement actuel.

### Une mémoire en courts volume II

La diffusion des films de Tati, assurée en partenariat avec l'Association pour le développement régional du cinéma et Les films de mon oncle, va se

faire dans le cadre de l'opération ***Une mémoire en courts***, dont nous proposons à la rentrée, après un premier ensemble autour de Pierre Braunberger, le second volet. Cinq films sont proposés à la location : ***Soigne ton gauche*** de René Clément (1936, 13'), ***L'école des facteurs*** de Jacques Tati (1947, 15'), ***Au-delà de Playtime***, (archives montées par Nadia Ben Rachid sous la direction artistique de Jérôme Deschamps et Macha Makeïef, 2002, 6'), ***Forza Bastia 78 ou L'île en fête*** de Jacques Tati et Sophie Tatischeff, (1978 – 2000, 26') et enfin ***Cours du soir*** de Nicolas Ribowsky (1967, 27'). Avec ces cinq films, pour chacun desquels nous disposerons d'un jeu de six copies, nous envisageons de proposer aux programmateurs deux possibilités de locations. Un module long, qui correspond au module court, augmenté en ouverture par le film ***Cours du soir*** de Nicolas Ribowsky. Le programme court, d'une durée d'une heure, sera loué au tarif forfaitaire de 116 € HT tandis que le programme long, qui approche l'heure et demie, sera proposé au tarif de 140,50 € HT. Nous attirons l'attention sur le fait que si le programme circule par le biais de regroupements de salles, il sera possible de programmer le module long au tarif du module court, soit pour la somme de 116 € HT. Il n'est pas inutile de rappeler également que chacun des films, ainsi que tous les films en dépôt chez nous, pourra être loué individuellement, selon une grille tarifaire particulière.

### L'apprentissage du cinéma

Dans un coin de campagne ensoleillé, ***Soigne ton gauche*** met en scène un match de boxe, et plus singulièrement deux boxeurs, dont les carrures opposées exhibent chacune leur propre caricature. En proximité, des enfants simulent la présence d'une équipe technique venue pour filmer et commenter l'événement. Dans cette présence enfantine, dans les gestes accomplis — tourner le manche d'un moulin à café, devenu pour quelques instants une boîte à faire des images — quelque chose est dit qui traverse plusieurs films où se retrouve la figure de l'illustre Jacques : la pratique du cinéma, ainsi que la boxe ou le métier de facteur, demande le préalable d'un apprentissage, il faut, pour faire un film, apprendre à user d'une caméra, il faut, pour jouer un film,

apprendre à user de son corps, à le plier pour le rendre capable de mouvements imprévisibles si l'on veut que ce soit la gestuelle qui donne la réplique et les motifs d'une dynamique. *Soigne ton gauche* donne à voir un apprenti boxeur, un boxeur donc qui, découvrant son art lors du premier match, est d'une maladresse digne d'intérêt, car capable des gestes les plus radicaux, et ce précisément parce que les mouvements qu'il doit accomplir sur le ring ne lui sont pas familiers. *L'école des facteurs* dit cette même dimension de l'apprentissage. Tati semble y préparer bien des scènes de *Jour de fête*, il y précise en tout cas des situations dans lesquelles son corps, si enclin au déplacement burlesque, sera plusieurs fois plongé : qu'il soit à pieds, à bicyclette ou accroché au bout d'une corde qui le fait monter haut dans une église, toujours il y a un imprévu gestuel qui, suscitant le rire, fait repartir le film dans sa tournée.

Le film *Cours du soir* de Nicolas Ribowsky a peut-être un intérêt véritable, qui n'est pas d'avoir mis en scène Tati dans son propre rôle et dans ses propres décors, mais d'avoir su indiquer que le travail de cet auteur est inimitable, d'avoir su montrer qu'il ne suffit pas d'en dupliquer les gestes pour en avoir le talent et disposer de la même et singulière puissance d'expression comique. Trébucher contre une marche, se cogner contre un poteau, tous ces petits événements ne sont pas nécessairement amusants, ils le sont s'ils savent se doter d'une dimension d'imprévisibilité, s'ils apparaissent sans justification antérieure, ce qui implique qu'ils soient enrobés dans une situation qui a en propre de détourner l'attention de la possibilité de leur venue : nous pouvons regarder mainte et mainte fois *L'école des facteurs*, c'est toujours sans crier gare que le bras de l'agent de la circulation vient donner un coup derrière la tête du facteur, et ce précisément parce que la tournée de ce dernier, pleine de ces rebondissements de rien du tout, nous emporte ailleurs.

L'expressivité de Tati, elle requiert une mise en scène, elle exige de l'espace pour se déployer. Aussi, elle sollicite un décor sur quoi se dessiner. Qu'y a-t-il dans *Au-delà de Playtime* ? Il y a un travail de direction d'acteurs, des indications scéniques, une machinerie technique pour exploiter le décor qui se monte et bientôt va s'écrouler. Ce film, semble-t-il, est pour rappeler que le sentiment de génialité inné avec lequel nous vient le jeu de Tati est le fruit d'un labeur véritable, d'efforts pour porter les chutes et autres danses à leur possibilité la plus aboutie, par laquelle seulement elles pourront, provoquant le rire, interrompre l'attention du spectateur et la tenir

éveillée, presque la contraindre à l'affût. Le cinéma s'apprend, il n'y a pas de plans qui puissent atteindre à leur effet dans l'unique spontanéité de l'accident. Les clowns de profession sans doute en savent quelque chose.

Le cinéma s'apprend mais aussi il a à apprendre. L'expression des visages, les gestes minuscules qui occupent tout l'écran, tout l'art de Tati consiste à les mettre en valeur, mais pas à les inventer. C'est sans doute ce dont témoigne *Forza Bastia 78 ou L'île en fête*, film à caractère documentaire dont les images furent tournées lors d'un match de football joué en Corse en 1978 et montées il y a à peine deux ans par Sophie Tatischeff. Tati y fait montre d'une grande attention aux visages, aux situations ludiques et parfois cocasses — le match lui-même en est une —, il montre où il est venu chercher son inspiration et la matière de ses films, chez les gens ordinaires qui contiennent déjà en eux-mêmes ce que le cinéma, dans une opération de radicalisation, aura pour tâche de rendre manifeste. Et il faut reconnaître que pour voir ainsi dans les visages des quidams et apprendre d'eux, sans doute il fallait les aimer.

## Quelques prévisions

Du fait d'un travail de communication qui s'est fait en amont par Les films de mon oncle et l'ADRC, du fait également d'un écho favorable dans la presse dont la redistribution de l'œuvre de Tati par Les films de mon oncle a pu bénéficier, plusieurs salles ont manifesté déjà leur volonté de programmer ce nouveau volet d'*Une mémoire en courts*. Si nous ne sommes pas en mesure de vous proposer un agenda des programmations des films de Tati, nous pouvons vous indiquer quelques circulations (sous réserves), dont le relais est assuré par des regroupements de salles : du 16 octobre au 3 décembre, Sagec Ciné 32 fera circuler le programme dans une dizaine de salles du Sud-Ouest, du 11 septembre au 15 octobre, le programme circulera en région Centre, et en novembre, l'association Macao à Caen assurera la circulation du programme en Normandie.

Nous attirons l'attention sur le fait que les lieux et dates de projection du programme Tati, comme d'ailleurs tous les programmes diffusés par nos soins, seront notifiés dans l'agenda de *BREF* ainsi que sur notre site ([www.agencecm.com](http://www.agencecm.com)). ■

## Contact

Yann Goupil (01 44 69 26 60 / [acmyg@noos.fr](mailto:acmyg@noos.fr))

L'année 2001 a été exceptionnelle : hausse de l'activité et économies de fonctionnement font que l'Agence du court métrage, jusqu'alors affectée d'un déficit structurel de plus de 75 000 €, présente aujourd'hui dans ses comptes une situation financière saine.

## Un nouveau départ

La clôture des comptes de l'année 2001 nous donne une énergie considérable. Pour la première fois depuis des années, nous sommes en mesure de présenter à notre autorité de tutelle un bilan positif, lors même que nous avons commencé l'année 2001 avec un report à nouveau de - 27 500 €. Cette écharde singulièrement handicapante nous a contraint de penser notre activité avec des objectifs a priori contradictoires : l'Agence du court métrage se devait tout à la fois de redresser la barre en amenuisant le report à nouveau, pour atteindre, demandait le CNC, un équilibre des comptes, au plus tard à la clôture de l'exercice 2002, et ce en même temps qu'elle s'était engagée, dans le cadre du Contrat d'objectifs proposé dès 2000 au CNC, à mener de nouveaux projets. Il a fallu donc trouver des économies qui soient compatibles avec la conduite des nouveaux objectifs, des économies donc qui n'affectent pas trop directement le fonctionnement de l'Agence au quotidien qui, s'il était empêché, rendrait impossible ou dérisoire tout effort nouveau pour encourager la diffusion du court.

Cette tentative pouvait sembler frôler la déraison. Elle a pourtant été menée avec soin et a permis d'obtenir les résultats attendus un an avant l'échéancier qui nous était imposé, et ce sans affecter les ayants droit pour lesquels nous travaillons. Bien au contraire, puisque les sommes reversées cette année sont en hausse, signe que les locations ont elles-mêmes augmenté. Les sommes reversées pour les locations en

2001 ont connu une croissance de près de 15% par rapport à l'exercice 2000. Les droits reversés concernant la diffusion sur le câble et les chaînes hertziennes n'ont pas varié par rapport au précédent exercice, mais cette situation s'explique dans une large mesure par la fragilité du réseau Internet qui a été en 2000 l'objet de nouveaux marchés qui se sont effondrés en 2001 avec la disparition de plusieurs sites qui étaient acheteurs à la Régie TV Câble.

Outre cette importante progression des locations, nous nous sommes efforcés l'an passé de trouver des partenariats pour contribuer aux développements de certains projets. Pour prendre un exemple, la réalisation du tome VIII du catalogue de la Régie TV Câble, édité sur support CD-rom, a bénéficié du soutien de la Procirep et du plan Media II.

Au final, outre que nous avons pu résorber le déficit de départ, nous parvenons à financer sur fonds propres 35 % de notre budget global d'activité. Il faut, pour finir, rappeler que ce ratio semble des plus conséquents, dans la mesure où le travail que nous accomplissons au quotidien doit être soutenu, doit continuer de s'inscrire dans une politique culturelle de long terme décidée par les institutions. Est-il besoin de rappeler que l'Agence du court métrage, du fait de son développement et des sollicitations auxquelles elle veut et doit répondre, propose à ses interlocuteurs un service qui est d'utilité publique et qui à cet égard doit pour partie être financé sur des fonds publics ? ■

Afin de permettre une évolution cohérente dans le cadre de la réforme de la diffusion, nous créons cette année à l'Agence un pôle diffusion du court métrage en salles de cinéma.

## Le pôle diffusion du court métrage en salles

L'actuel volume d'activités de l'Agence complique singulièrement la bonne conduite de dossiers qui, liés à la diffusion des films en salles, mobilisent de plus en plus souvent plusieurs services pour leur suivi. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le Réseau Alternatif de Diffusion, outre le service programmation, sollicite dans son fonctionnement le service technique, la documentation, le service PAO... Plus les chaînons se multiplient, plus il est difficile de garantir la cohérence et la fluidité dans le développement des actions. Aussi, il a semblé nécessaire de créer "un pôle diffusion du court métrage en salles"

qui, en relation avec tous les services, devrait autoriser le bon déroulement des dossiers en cours ainsi que la mise en place des nouveaux projets : le dispositif Premier pas et la diffusion des moyens métrages en salles de cinéma essentiellement (cf *agence.court n°4*). De ce fait, un nouveau collaborateur travaillera dès septembre au développement de ce pôle et inventera de nouveaux procédés pour rendre toujours plus aisée la sortie des films du stock de l'Agence et pour permettre de répondre à l'ensemble des demandes de locations qui sont toujours plus nombreuses. ■